REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Acte publié et certifié conforme le 3 octobre 2025
Mme Rita SCHLADT, Présidente de Pays de Blain Communité

Décision n° 2025-52
Date : 02 octobre 2025

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Attribution du marché n°2025-09/12/873 intitulé « *Aménagements de deux points d'arrêt de covoiturage sur la commune de Blain* ».

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 5211-10 portant la possibilité de déléguer certaines attributions à la Présidente ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 portant sur les Délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2025 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;
VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT les dates et heures limites de réception des offres, fixées au 12 septembre 2025 à 12 h ;
CONSIDERANT les offres régulièrement reçues dans le cadre de la présente consultation ;
CONSIDERANT l'avis de la Commission MAPA (Marchés à Procédure Adaptée) du 1er octobre 2025 ;

PAR CES MOTIFS, DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché « Aménagements de deux points d'arrêt de covoiturage sur la commune de Blain » à l'entreprise LANDAIS André – Lieudit Barel – 44130 Saint-Omer de Blain, pour un montant HT de 15 797,24 € (prestation de base).

Article 2 : de dire que les sommes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet.

Pour extrait conforme,
La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE Loire-Atlantique

La Présidente
- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251002-2025-52-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2025